



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 22.02.2024

Date d'affichage : 22.02.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de février, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DUMONTIER – COUTON – DOMEIZEL – PIGASSOU – BERNAYS – LUCCHINI – RICCI – LAFON Nathalie – KURKDJIAN.

Messieurs GUISS-SPENGLER – AUBOIS – GAGGIOLI – BOREL – BRANDTNER – GERMAIN – GROUILLER – SEGURRA – BRETTE.

Etaient excusés : Madame REVERSAT (pouvoir à Mme DOMEIZEL) – Messieurs RASTELLO (pouvoir à M. GUISS-SPENGLER) – VIAL (pouvoir à M. BRETTE) – GARCIA (pouvoir à M. AUBOIS) MOUREN (pouvoir à M. GAGGIOLI).

Etaient absents : Mesdames GARCIN – LAFOND Martine – Monsieur OLIVE.

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 007-24

Redynamisation du cœur de ville – aménagement de la place Jean Jaurès et des voies et espaces publics aux abords – tranche 1 : aménagement des rues et du centre ancien et de la place du 19 Mars 1962

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé depuis quelques années, avec le soutien de l'Etat, une politique volontariste de redynamisation de son cœur de village et que celle-ci se traduit notamment par la réalisation d'opérations visant à la réhabilitation d'habitats dégradés, la rénovation de commerces ainsi que l'aménagement de rues et places, actions complémentaires et nécessaires à une revitalisation du centre ancien.

Monsieur le Maire indique que la place Jean Jaurès se trouve au cœur du village et conforte sur trois côtés le Château Renaissance dont les vestiges sont classés « Monument Historique ».

Il ajoute qu'il s'agit d'un espace de centralité majeur pour la commune et pour la Vallée d'Aigues. C'est un espace en continuité et en lien avec le noyau historique de l'habitat villageois formé de rues et ruelles qui débouchent sur la place par la rue des Grands Fours et celle des Remparts.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été confié au Parc Naturel Régional du Luberon en vue du réaménagement de la place dans son ensemble et que dans l'attente de sa restitution il apparait d'ores et déjà un lien étroit avec le centre villageois et avec la nécessité de supprimer le stationnement au moins en partie sur la place devant le Château afin de libérer l'espace pour les piétons, de réaliser un lieu de convivialité et de rencontres capables d'accueillir des manifestations diverses et de retravailler les sols afin de supprimer en grande partie l'enrobé noir.

Afin de permettre aux habitants et aux commerçants de disposer d'un stationnement nécessaire à la vie locale, il est proposé dans ce cadre de transformer la place du 19 Mars 1962 en parking avec des pavés drainants pour les eaux de pluie et de réaménager les rues adjacentes afin de créer des trottoirs accessibles à tous et permettre de rejoindre à pied le centre village en sécurité.

Monsieur le Maire ajoute que cette opération aura à cœur de faciliter le déplacement des piétons, de réaliser là où cela est possible des plantations et de mettre en séparatif le réseau de collecte des eaux pluviales et/ou de favoriser l'infiltration des eaux de pluie,

Monsieur le Maire propose aussi d'engager en 2024 une première tranche de travaux dans le cadre de l'opération « aménagement de la place Jean Jaurès et de ses abords » qui consiste en la requalification des rues adjacentes et en l'aménagement de la place du 19 Mars 1962 et ses abords,

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une opération estimée à 474 990,00 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-après :

Etat (DSIL 2024)	332 493,00 €
Commune de La Tour d'Aigues	142 497,00 €
Total	474 990,00 €

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité / A l'unanimité,

Approuve le projet de redynamisation du cœur de ville, « aménagement de la place Jean Jaurès dite du Château et ses abords – tranche 1 : aménagement des rues du centre ancien et de la place du 19 Mars 1962 » et ses abords et son plan de financement,

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - 2024,

Dit que la commune de La Tour d'Aigues prendra en charge la part non subventionnée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à engager toutes démarches pour mener à bien cette opération,

Dit que toute délibération antérieure portant le même objet est rapportée.

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits.

François-Xavier GUISS-SPENGLER,
Maire,



Eric SEGURRA,
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le
Tribunal Administratif de Nîmes contre la
présente délibération est de deux mois.